

QUI CONTACTER ?

Auxonne : coordo-pas21-auxonne@ac-dijon.fr
Beaune : coordo-pas21-beaune@ac-dijon.fr
Brochon : coordo-pas21-brochon@ac-dijon.fr
Châtillon-sur-Seine : coordo-pas21-chatillon@ac-dijon.fr
Chenôve : coordo-pas21-chenove@ac-dijon.fr
Chevigny-Saint-Sauveur : coordo-pas21-chevigny@ac-dijon.fr
Dijon-Champollion : coordo-pas21-champollion@ac-dijon.fr
Dijon - Le-Castel : coordo-pas21-lecastel@ac-dijon.fr
Dijon - Malraux (Dijon centre) : coordo-pas21-malraux@ac-dijon.fr
Dijon - Roupnel : coordo-pas21-roupnel@ac-dijon.fr
Dijon - Simone-Weil : coordo-pas21-weil@ac-dijon.fr
Genlis : coordo-pas21-genlis@ac-dijon.fr
Is-sur-Tille : coordo-pas21-issurtille@ac-dijon.fr
Quétigny : coordo-pas21-quetigny@ac-dijon.fr
Pouilly-en-Auxois : coordo-pas21-pouilly@ac-dijon.fr
Semur-en-Auxois : coordo-pas21-semur@ac-dijon.fr
Talent - Boris Vian : coordo-pas21-vian@ac-dijon.fr



Plus d'informations sur
www.ac-dijon.fr/dsden21

Les Pôles d'appui à la scolarité (PAS)

Un dispositif nouveau au service de la réussite de tous les élèves ayant des besoins spécifiques, mobilisable par les parents et les enseignants...

- ... pour répondre aux préoccupations des parents
- ... pour apporter un soutien rapide pour les élèves ayant des besoins particuliers
- ... qui accompagne les enseignants et les communautés éducatives
- ... présent dans un secteur géographique donné, de la maternelle au lycée
- ... qui s'appuie sur une équipe dédiée coordonnant un réseau de professionnels, internes et externes à l'éducation nationale

LE PAS, UN DISPOSITIF NOUVEAU

Le PAS (pôle d'appui à la scolarité) est un dispositif nouveau préfiguré en Côte-d'Or, qui remplace le PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé) dans tout le département.

Il est porté par l'éducation nationale et l'ARS (agence régionale de santé), en lien avec la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).



LE PAS, UNE AIDE RAPIDE POUR LES ÉLÈVES

L'objectif du PAS est d'améliorer l'accueil et le suivi des élèves qui expriment des besoins particuliers à l'école, de la maternelle au lycée (publics ou privés sous contrat) de son secteur géographique, en construisant des réponses rapides, pédagogiques, éducatives et sociales.

QUI PEUT SOLLICITER LE PAS ?



Parents



Enseignants / éducateurs
ou chefs d'établissements

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE QUI COORDONNE UN RÉSEAU DE PARTENAIRES

L'équipe du PAS se compose :

- d'un binôme enseignant coordonnateur/éducateur spécialisé,
- d'un gestionnaire des AESH, d'un AESH-référent,
- d'un enseignant-référent (ERSEH).

Chaque PAS est piloté par :

- un chef d'établissement,
- un inspecteur,
- un directeur d'établissement médico-social.

L'équipe du PAS peut :

- intervenir directement auprès des élèves à besoins particuliers
- mobiliser, au sein de l'éducation nationale ou des établissements médico-sociaux, différents professionnels :
 - de la pédagogie et des apprentissages,
 - de l'éducation spécialisée,
 - du soin et de la rééducation.
- accompagner les démarches vers la reconnaissance d'un handicap.

L'accompagnement en trois temps :

Évaluation
des besoins
et coordination
de l'intervention
des différents
professionnels

Co-construction des outils,
des stratégies pédagogiques
et éducatives pour aider
les enseignants à répondre
aux besoins des élèves dans
l'établissement

Accompagnement
des familles :
→ démarches
éducatives
→ orientation vers
les ressources
appropriées